



PROCÈS-VERBAL N°03

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 01 septembre 2026

Présent(s) :

MM. Patrick SCALA (Président CRTIS) , BULLY Patrice, ALCOVERRO Pierre, TOURREL Jean-Claude , MBEG NDENGA Patrice

Excusé(s) :

Assistent : VOLTZ Loris, Référent administratif

Référent Sols Sportifs : Pierre ALCOVERRO

Référent Eclairage : Jean-Claude TOURREL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

MARSEILLE - STADE OM CAMPUS - ROGER SCOTTI - NNI 132090201

Cet éclairage était classé en E4.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 et des documents transmis :

Formulaire de classement
Etude Technique d'éclairage

- Type de source lumineuse : **LED**
- Eclairement moyen : 1110 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.52
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.73

Au regard de réglementation fédérale, la Commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED jusqu'au 03/09/2030.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

